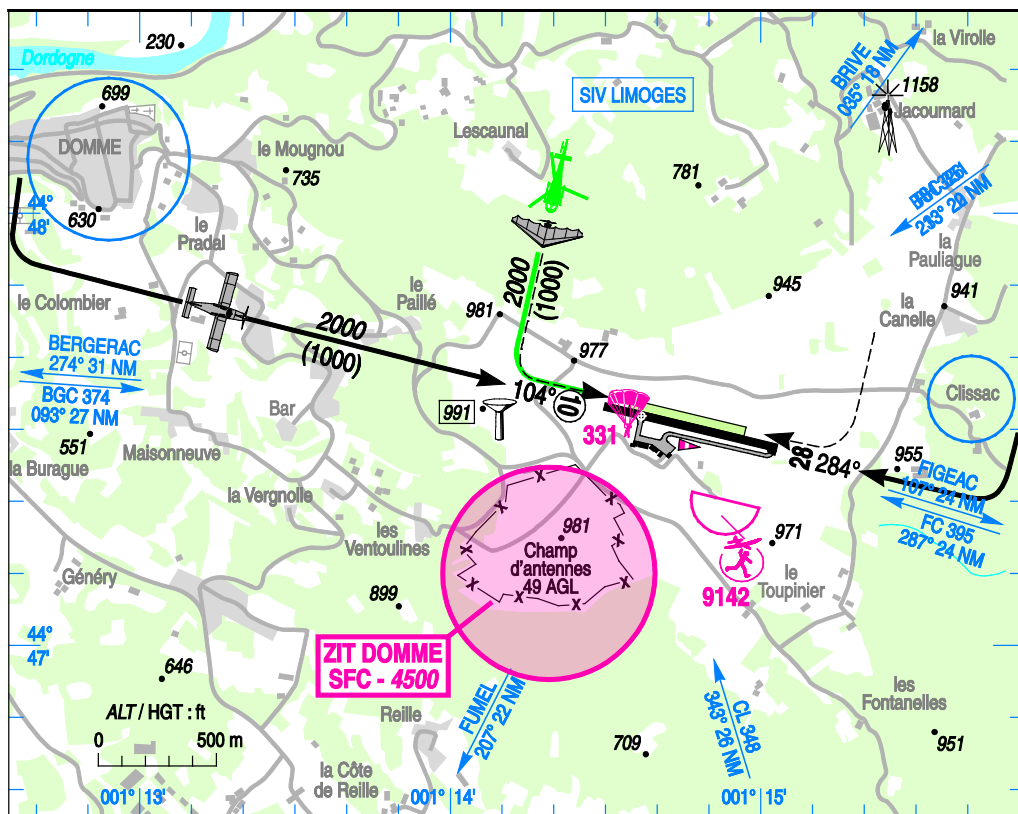


Objet : Création d'une zone interdite temporaire (ZIT) Domme.
En vigueur : Du 21 avril 2022 au 19 avril 2023

Lieu : FIR : Bordeaux LFBB - AD : Sarlat-Domme LFDS

ZIT Domme (24)



Extrait carte VAC « AD 2 LFDS ATT 01 » - Edition 14 septembre 2017

ACTIVITÉ
Interdiction de survol d'installations Défense spécifiques.
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
H24.
STATUT
Zone interdite temporaire (ZIT) qui se substitue aux parties des espaces aériens avec lesquelles elle interfère.
CONDITIONS DE PENETRATION
CAG/CAM : pénétration interdite H24, y compris les aéronefs sans équipage à bord, à l'exception : - des aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions. - des aéronefs autorisés par le responsable des installations (aéronefs de la Défense, aéronefs d'État sans équipage à bord).

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Cercle de 450 mètres de rayon centré sur : 44°47'10"N - 001°14'19"E

SFC - 4500 ft AMSL

ORGANISMES À CONTACTER

Chef de centre :

Téléphone : 05 53 30 85 36

Portable : 06 38 73 49 98

E-mail : bur.c2sg05@intra.def.gouv.fr